



No de résolution

**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue sans la présence du public et en visioconférence, le lundi 14 décembre 2020 à 19 h 00. La présente séance s'est ouverte à 19 h 00.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Pier-Luc Laurin, M. Michel Morin, Mme Michèle Guay, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et madame Catherine Nadeau-Jobin, trésorière.

1.

1.1

23737-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

2.

2.1

23738-12-20

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2021 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes* a été dûment publié en date du 2 décembre 2020;



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

Il est proposé M. Michel Morin et résolu unanimement :

1. D'adopter, pour l'exercice financier 2021, un budget équilibré des recettes et dépenses de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille dollars (19 991 000,00 \$) réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2021</u>
Taxe sur la valeur foncière	12 654 390 \$
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	10 984 405 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	35 965 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	1 355 830 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	192 410 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	80 395 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	5 385 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	967 375 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	2 571 715 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	150 690 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	282 625 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	1 367 845 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	978 095 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	1 018 265 \$
TOTAL DES RECETTES	19 991 000 \$

<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2021</u>
1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC, élections)	2 822 683 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	3 361 524 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	3 953 120 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	2 815 965 \$
5. Environnement	480 254 \$
6. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	671 044 \$
7. Développement économique et touristique	72 300 \$



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

8. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	2 679 000 \$
9. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	3 135 110 \$
TOTAL DES DÉPENSES	19 991 000 \$

23739-12-20 3.
3.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 785**
« TAXATION 2021 »

M. Paul Germain donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet d'établir la taxation pour l'année 2021 sera adopté à une séance subséquente, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

23740-12-20 3.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 786**
« TARIFICATION 2021 »

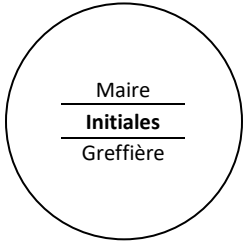
M. Paul Germain donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet d'établir la tarification pour l'année 2021 sera adopté à une séance subséquente, et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

4.
QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 28 à 19 h 32.

5.
PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Aucune intervention des conseillers.



**Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost**

No de résolution

23741-12-20

6.

6.1

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Pier-Luc Laurin et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 19 h 32.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 23737-12-20 à 23741-12-20 contenues dans ce procès-verbal.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 23737-12-20 à 23741-12-20 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 14 décembre 2020.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Me Caroline Dion
Greffière